|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\delarbre\Documents\BESANCON\ECRITS ADMIN\2020 2021\03_logoac_besancon_converti_.png**Rectorat****Inspection** **pédagogiquerégionale****Karen Delarbre**karen.delarbre@ac-besancon.fr**Paul-Luc Estavoyer**paul-luc-marie.estavoyer@ac-besancon.frIA-IPRCoordonnateursacadémiques EDDDossier suivi par **Florence Bardot**Florence.bardot@ac-besancon.frTéléphone03 81 65 49 33Fax03 81 65 49 26**10, rue de la Convention25030 Besançon cedex****Site EDD**[http://edd.ac-besancon.fr](http://edd.ac-besancon.fr/)  | *Madame, Monsieur la/le Proviseur(e) ;**Madame, Monsieur la/le Principal(e),* *Madame, Monsieur la Directrice, le Directeur,**du collège, du lycée**adresse*à*Madame, Monsieur* *corps, grade, discipline**Ville,* le  *date***Objet : Lettre de mission en votre qualité de Personne Ressource en Education au Développement Durable (PREDD)**Votre mission est de donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir acteur et de faire des écoles et des établissements scolaires des espaces d’engagement collectif au travers des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour vous accompagner dans cette mission, le ministère a publié le 23 juin 2023, **20 mesures** avec notamment un référentiel de compétences. <https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-l-ecole-378545> * La mobilisation des élèves implique que certains d'entre eux assurent la promotion de comportements respectueux de l'environnement. A minima, chaque collège et lycée désignera un **binôme paritaire** **d'éco-délégués par établissement** dès l'année scolaire 2023-2024. Ces binômes d'éco-délégués seront élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne, ainsi qu'au sein du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Au-delà, chaque établissement est incité à organiser l'élection, **dans chaque classe**, **d'un éco-délégué** qui aura pour rôle de promouvoir les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe et de proposer toute initiative de nature à contribuer à la protection de l'environnement dans son établissement. Cette élection peut utilement intervenir concomitamment aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités. Par ailleurs, afin de pouvoir constituer un groupe d’éco-délégués volontaires et engagés sur un temps plus long, il est possible d’assouplir ces élections en permettant aux éco-délégués de **poursuivre leur mandat sur plusieurs années.**
* Le label École ou Etablissement en démarche globale de développement durable (E3D) est délivré à partir d'un cahier des charges national (<http://edd.ac-besancon.fr/labellisation-e3d/>). Ce label E3D est parfaitement compatible avec d'autres labels portés par certains partenaires, qui valorisent le travail mené conjointement. Une fois obtenu, nous vous encourageons à envisager une **labellisation de territoire**.

Pour impulser des projets et fédérer les projets éducatifs relatifs à l'EDD, chaque collège et chaque lycée de l'académie de Besançon désigne, en son sein, une ou plusieurs Personne(s) Ressource en Education au Développement Durable (PREDD) qui pourront être rémunérées via des IMP ou des PACTE. A ce titre, pour l'année scolaire 2023-2024 :*Madame, Monsieur………………………….,** Sera destinataire de toutes les informations académiques et nationales relatives à l’EDD, relayées par le groupe technique académique, en vue de leur diffusion au sein de l’établissement ;
* Identifiera et communiquera, avec l’accord des intéressés, les actions et projets des élèves en lien avec l’EDD à l’ensemble de la communauté éducative (élèves, parents, professeurs, agents, administration, partenaires, ..) via les panneaux d’affichage, site internet, ENT, portes ouvertes, presse…
* Transmettra, au moins une fois dans l’année, à monsieur Eric JOURDAN, chargé de mission EDD (eric.jourdan@ac-besancon.fr) un bref compte-rendu, avec photos, des actions significatives déployées dans son établissement, relatives à l’EDD, en vue d’une diffusion sur le site EDD académique. Une trame de formalisation des actions est disponible sur le site : [http://edd.ac-besancon.fr/mission-des-personnes-ressources-edd-en-etablissement-predd/ ;](http://edd.ac-besancon.fr/mission-des-personnes-ressources-edd-en-etablissement-predd/)

Conseillera le chef d’établissement sur l’engagement dans la démarche E3D, sur tous les projets de l’établissement relatifs à l’EDD en lien avec les partenaires locaux et sur la possibilité de demander une formation établissement inter catégorielle et sur la préparation du CESCE. * Assurera, une fois dans l’année lors d’une réunion du conseil d’administration, une communication sur l’état de l’EDD dans l’établissement ;
* Fera connaître dans l’établissement les grandes échéances nationales et internationales engageant l’EDD ;
* Participera à la formation et l’accompagnement des éco-délégués ;
* Contribuera à développer un parcours EDD progressif pour chaque élève de l’établissement ;
* Sera présent au CESCE.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

*Le Chef d'établissement Madame, Monsieur**Cachet de l'établissement PREDD* |